

DEMANDE DE SUBVENTION
PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

L'an deux mille neuf, le 3 février, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire

Date de convocation : 30 janvier 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : 21

Etaient présents : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Etaient absents : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).

Secrétaire de séance : M. Gérard MARCELLIN.

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 5 février 2009.

Monsieur FREYCHET rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention avait été demandée lors de la séance du 23 septembre 2008 concernant l'achat d'un désherbeur thermique.

Suite à une nouvelle réunion avec l'Agence de l'Eau, cet organisme a demandé à ce que cet achat soit intégré dans un plan global de gestion des espaces verts.

Un dossier faisant un diagnostic des pratiques actuelles sur le territoire de CAROMB et visant à réduire l'emploi de produits phytosanitaires a été réalisé et fait ressortir la nécessité de procéder à des investissements notamment en matériel pour le service « espaces verts » :

Désignation du matériel	Quantité	Prix HT
Désherbeur thermique	1	615,00
Dosatron	1	600,00
Cuve + rampe		4 000,00
Epareuse	1	11 630,00
Armoire Phytosanitaire	1	400,00
Formation du personnel type FREDON ou CFPPA (2 jours pour 10 personnes)	1	1600,00
TOTAL HT		18 845,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur FREYCHET et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'agence de l'eau à hauteur de **50 % du montant hors taxes de l'opération**
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant H.T de l'opération : 18 845,00 € HT

Agence de l'Eau

Achats de matériels par les communes **50 % 9 422,50 € HT**

Commune de CAROMB

50 % 9 422,50 € HT

- **DE S'ENGAGER** à rembourser à l'Agence de l'eau la subvention perçue en cas de non respect de ses obligations.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD